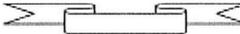




REPUBLIQUE  FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2023-29

|                                |                  |               |                  |              |
|--------------------------------|------------------|---------------|------------------|--------------|
| <u>NOMBRE DE CONSEILLERS :</u> | En exercice : 15 | Présents : 11 | Procurations : 4 | Votants : 15 |
| <u>DATE DE CONVOCATION :</u>   | 23 juin 2023     |               |                  |              |
| <u>VOTES :</u>                 | Pour : 15        | Contre : 0    | Abstention : 0   |              |

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS** et le **TROIS JUILLET** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien – SOLER Xavier - RICHARD François - GALEYRAND Éric - SAEZ Muriel - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick – NADAL BLIN Sylvie - DEGLIAME Vincent - JURCZYK Jean-Yves

Absent : CHAOUAT Claire - TISSEYRE Fanny - GIOVANNINI Elsa - BARSALOU André

Procuration : CHAOUAT Claire à CASTY Gilles - TISSEYRE Fanny à GALEYRAND Éric - GIOVANNINI Elsa à SOLER Xavier - BARSALOU André à JURCZYK Jean-Yves

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

**Objet : Convention SYADEN « renforcement basse tension av. St Marc »**

M. le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN) concernant « le Renforcement Basse Tension avenue St Marc sur le poste les Gravettes et Foyer ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP).

Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau d'électricité (ER) 63 600 € TTC
- Travaux d'éclairage public (EP) 5 760 € TTC

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants:

- Réseau d'électricité 0€ HT
- Travaux d'éclairage public 5 760€ TTC (imputation comptable au 215)

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 2 880 € versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

#### DECIDE

**APPROUVE** l'avant-Projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,

**AUTORISE** l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit projet,

**CONFIE** au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

|   |
|---|
| Envoyé en préfecture le 04/07/2023      |
| Reçu en préfecture le 04/07/2023        |
| Publié le                               |
| ID : 011-211102678-20230703-D2023_29-DE |

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Gilles CASTY

